

**Élections communales 2018**  
**Questionnaire à l'attention des listes se présentant dans les communes bruxelloises**  
**Commune de Saint-Gilles - Liste du Bourgmestre (LB) n°5 -**

---

**Comment la RainbowHouse Brussels utilisera vos réponses:**

1. Les questions listées dans ce document reprennent les revendications formulées par la RainbowHouse, coupole des associations LGBTQI+ en région bruxelloise, avant la Belgian Pride 2018. Elles sont à la fois précises et ouvertes, et permettent aux listes de candidats de faire valoir leurs projets, en s'appuyant également sur l'expérience acquise et l'état des politiques déjà lancées dans leurs communes.

2. **La RainbowHouse adresse ce questionnaire aux candidat.e.s via les Fédérations régionales des partis politiques**, pour garantir que ceux-ci soient traités de manière équitable. Le questionnaire est aussi publié sur notre site, de manière à être rendu accessible aux listes indépendantes dont nous n'aurions pas les contacts.

3. **La RainbowHouse ne publiera que les réponses retournées par les listes communales de candidat.e.s.** C'est en effet à cet échelon que le choix des électeurs se fera, dans un contexte local qui varie selon les bilans des collèges sortants et selon les situations locales.

4. **La RainbowHouse mettra en ligne les réponses reçues sur son site.** Les réponses seront accessibles par commune et par parti. La RainbowHouse publiera régulièrement des analyses sur le nombre de réponses reçues et sur leur qualité.

5. **La RainbowHouse ne prendra en aucun cas position en faveur d'un parti donné.**

## Introduction

La vie des personnes se joue en premier lieu dans leur rue, quartier, commune ou ville, de résidence comme de passage. Une politique locale a donc un impact énorme sur la vie quotidienne de chaque citoyen.ne, y compris sur celle des habitant.e.s LGBTQI+. Voilà pourquoi la Belgian Pride met en 2018 les communes et les villes sous les projecteurs, ou mieux encore : sous l'arc-en-ciel !

Au niveau fédéral et social, les 15 dernières années ont été fortement engagées dans une amélioration de la législation en faveur de l'égalité et du respect des personnes LGBTQI+. Nos lois ont fait de grands pas en avant, mais la société ne suit pas toujours le mouvement au même rythme. Et nous remarquons que la sensation de bien-être ou de sécurité pour les LGBTQI+ ne progresse pas, comme l'attestent les études de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

Toujours plus de la moitié des personnes LGBTQI+ n'ose faire son coming out sur le lieu de travail. Le nombre de suicides reste très élevé, les adolescent.e.s sont particulièrement touché.e.s. Et après chaque agression homo- lesbo-, bi-, trans- ou inter-phobe dans la rue, l'habituelle réaction se fait entendre : "vous feriez mieux de ne pas vous balader n'importe où main dans la main".

Les plus précaires d'entre nous restent les plus touché.e.s et victimes de ces discriminations.

Les communes et les institutions locales peuvent et doivent faire la différence, et surtout prendre leurs responsabilités pour le bien-être de tou.te.s leurs habitant .e.s ! La plupart des mesures ci-dessous visent à garantir la prévention ou la réaction à des actes (discrimination, harcèlement, stigmatisation) qui constituent des délits. Si la liste qui suit n'est pas parfaitement exhaustive, elle montre cependant l'ampleur du chantier encore à mener.

E = Existant

O = Oui

N = Non

CT : Court terme (dès le début ou au cours de la première moitié du mandat)

MT = Moyen terme (avant la fin du mandat)

LT = Long terme (fin de mandat ou suivant(s))

## 1. Une politique structurelle d'égalité des chances pour la commune

		E	O	N	CT	MT	LT
<b>1</b>	<b>Un service en charge de l'égalité des chances</b> <b>Un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances</b>						
1-11	Envisagez-vous de vous doter d'un service en charge de l'égalité des chances ?	E					
1-11b	<p>Détaillez :Il existe un échevinat de l'égalité des chances. L'échevin en charge de cette question est également en charge de l'enseignement car il paraît évident que la lutte pour l'égalité des chances passe par l'éducation.</p> <p>En terme d'égalité des genres nous pensons que le Genderbudgeting et le Gendermainstreaming sont des outils efficaces qu'il convient de mettre en oeuvre et cela ne peut se faire que si un service est consacré à leur mise en oeuvre.</p>						
1-12	Envisagez-vous de nommer un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances ?	E					
1-12b	<p>Détaillez :Dans la mesure où il s'agit d'une matière essentielle pour renforcer la cohésion sociale et le bien être dans notre commune, il est important qu'un échevin soit en charge de cette matière. Il doit, avec l'aide de l'administration, être le moteur du plan d'égalité et prendre les initiatives nécessaires pour lutter contre les discriminations.</p> <p>Au cours de la dernière législature, l'échevinat de l'égalité des chances a travaillé sur trois axes:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La thématique LGBTQI+</li> <li>2. La lutte contre les discriminations</li> <li>3. L'égalité hommes-femmes.</li> </ol>						
<b>1-2</b>	<b>Un plan d'action pour l'émancipation et l'égalité de tou.s.tes ;</b>						
1-20	Pensez-vous élaborer un tel plan pour la commune ?		O		CT	MT	LT
1-21	Pensez-vous, notamment, que ce plan doit couvrir les orientations sexuelles, les identités de genre, les caractères sexuels et l'ensemble des personnes LGBTQI+, quel que soit leur statut social (travailleur.ses du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc.), mais également tous les autres aspects des identités des résident.e.s de la commune, en				lan ce me nt du pro ces sus	Mis e en oeu vre des me	Ev alu atio n

	reconnaissant leur caractère pluriel et intersectionnel ?					sur es	
1-21b	Détaillez : Nous pensons que l'Égalité des genres doit être un axe fort du plan parce qu'il traverse et souvent renforce les autres inégalités. Mais toutes les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, le genre, l'appartenance culturelle, l'origine ethnique, la couleur de peau, l'ascendance...c'est-à-dire les 19 critères repris par UNIA doivent être visés par le plan. C'est déjà dans ce sens qu'a agit l'échevinat à travers les trois axes évoqués plus haut. Ils pourraient en effet être repris désormais dans un plan.						
1-22	Envisagez-vous de détailler les mesures à prendre pour chacune des thématiques énoncées et y associer un calendrier et un budget ?		O			MT	
1-22b	Lequel : Le budget et le calendrier doivent être fixés par le plan qui sera adopté par le Collège et le conseil. Bien entendu, dans sa phase d'élaboration, la concertation avec les associations sera un aspect essentiel de la démarche. Le genderbudgeting et le gendermainstreaming seront des éléments de suivi essentiels.						
1-23	Pensez-vous faire de ce plan un outil confié à l'échevin.e et au service responsable, pour leur permettre de solliciter les autres services et ainsi peser pour l'affectation de moyens effectifs à des actions favorisant réellement l'émancipation et l'égalité ?		O		CT	MT	LT
1-23b	Détaillez : Comme explicité plus haut, il faut les deux intervenants : le service communal pour assurer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation mesure/mesure du plan (cette question étant transversale, chaque service doit y être attentif grâce à l'action de l'échevinat) et un échevin pour être le moteur et définir les axes et les objectifs stratégiques et veiller à leur traduction et leur réalisation dans le plan de mise en oeuvre						
1-24	Ce plan doit avoir pour objectif de favoriser une démarche de "mainstreaming" et d'évaluation, plutôt que de multiplier les actions nouvelles. Il ne s'agit donc pas d'une démarche forcément coûteuse. Souhaitez-vous reprendre et étendre la logique du budget "sensible au genre", pour évaluer l'impact des actions financées sur l'égalité ?		O	CT	MT	LT	
1-24b	Détaillez : CFR plus haut						
1-25	Permettez-vous que le service en charge de l'égalité des chances puisse recevoir les plaintes concernant les discriminations et la stigmatisation (d'usager.ère.s ou de salarié.e.s de la commune) grâce à un système accessible dans tous les services publics gérés directement par la commune ou par délégation par un autre opérateur (intercommunales, ASBL, etc) ?		O		MT		

1-25b	Détaillez :Comme dit plus haut, il peut y avoir un service communal en capacité de d'orienter les citoyens s'ils devaient rencontrer des difficultés. Mais il semble plus objectif et neutre que les plaintes soient traitées par UNIA et non par un service communal.						
1-26	Garantissez-vous que la commune s'engage à suivre les engagements qui ont déjà été pris et assurera l'évaluation des politiques menées sur ces sujets ?		O		CT	MT	LT
	Détaillez :Si la Commune, comme nous le proposons, met en oeuvre un plan il sera prévu une évaluation et une communication sur l'exécution du plan au Conseil Communale et vers les instances consultatives existantes. La population sera informée de l'évolution du plan via des publications en ligne						
<b>2</b>	<b><u>La commune soutient ses agent.e.s</u></b> La plupart des mesures d'information et de formation qui apparaissent dans le présent document permettent aux agents communaux de mieux savoir réagir aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions La commune a également, parmi ses agents, des personnes LGBTQI+ ainsi que d'autres identités minorisées :						
2-1	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent être en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, et bénéficier, le cas échéant, du système de plainte décrit au point 1 (1-25) ?		O		CT		
2-2	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent bénéficier, lors du recrutement ou du déroulement de carrière, d'un fort engagement de la Commune en faveur d'une bonne représentativité et d'une égalité de traitement ?	E					
2-3	À terme, adopterez-vous et mettrez-vous en œuvre un "Plan Diversité" tel que proposé par la Région de Bruxelles-Capitale ?	E					
	Le plan diversité est déjà d'application dans l'administration communal. Ses agents connaissent les procédures qui existent en cas de discriminations.	E					
<b>3</b>	<b><u>La commune engagée pour la visibilité et la participation dans les activités culturelles</u></b>						
3-11	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour accueillir de manière représentative les identités de tou.te.s ?	E	O				
3-11b	Détaillez : Il faut développer les espaces nécessaires pour que toutes les expressions démocratiques des identités respectueuses du vivre ensemble puissent s'exprimer culturellement. Cela se marque dans la programmation du Jacques Franck par exemple ou dans la diversité du parcours d'artistes						
3-12	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour s'adresser à tous les publics de la commune ?	E					

3-12b	: Ceci est déjà le cas notamment via les activités du Jacques Franck et dans la politique suivie par le service culture.						
3-2	Pensez-vous appliquer cela au spectacle vivant, aux expositions, aux débats, ainsi qu'aux fonds des bibliothèques et ludothèques publiques ?	E	O				
3-2b	Détaillez :						
3-3	Pensez-vous organiser cela tout au long de l'année, même si certaines périodes peuvent être plus intenses (exemples : 8 mars, PrideFestival).	E	O		CT		
3-3b	<p>Détaillez : des activités culturelles se déroulent toute l'année sur le territoire de la commune. Les évènements organisés veillent à être très diversifiés pour intéresser tous les publics présents dans la commune. En ce qui concerne le LGBTQI+ on notera cette année:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La campagne All genders welcome de Rainbowhouse. Documentations et informations étaient disponibles et des formations ont été organisées pour le personnel communal.</li> <li>2. Les conférences « les midis de l'égalité » où Mme Camille Pier de la Rainbowhouse a été invitée à l'occasion de la journée de lutte contre l'homophobie.</li> </ol>						
4	<p><b><u>La commune offre un accueil adapté aux habitant.e.s</u></b>  Ce point s'applique en particulier à l'accueil dans les services de la population (belge et étrangère) et de l'état civil.</p>						
4-10	Mettez-vous tout en œuvre pour vous assurer régulièrement que votre personnel, dans les différents services, est formé à accueillir tous les publics dans des termes et d'une manière pleinement respectueuse de leurs identités et de leurs vécus ?	E					
4-10b	Détaillez ? Les agents communaux sont bien entendu tenus à accueillir tous les habitants de la même manière						
4-11	Mettez-vous en place un dispositif pour recueillir les retours des habitant.e.s sur leur expérience à l'accueil ?	E					
4-11b	Détaillez ? Les habitants éventuellement mécontents de l'accueil nous contactent via l'adresse mail de la commune ou par courrier. Il leur est répondu et, si le grief est fondé, l'agent est rappelé à l'ordre ou sanctionné.						
4-12	Souhaitez-vous que la commune puisse analyser les plaintes reçues par son service en charge de l'égalité des chances, par les agences locales pour l'emploi ou un service délégué, par exemple un service Ombudsman ?		O				

4-12b	Détaillez ? Le citoyen peut directement se plaindre au Collège. Il lui est également loisible de faire appel à Unia ou de déposer plainte s'il l'estime nécessaire.						
4-2	Vous assurerez-vous que les évolutions du droit sont pleinement prises en compte et que votre personnel a accès aux formations nécessaires (exemple : la nouvelle loi sur le changement d'état civil des personnes transgenres) ?	E	O				
4-2b	Détaillez ? Les agents étant en charge de l'application du droit ils reçoivent bien entendu une formation leur permettant d'appliquer immédiatement les nouvelles normes légales sur ces questions.						
4-3	Vous assurerez-vous également que dans tous les points d'accueil des habitant.e.s (accueil général, antennes de quartier, etc.) des informations visibles soient disponibles pour les personnes qui souhaitent porter plainte pour discrimination ou signaler un abus, les renseignant sur leurs droits, les recours et les soutiens possibles, et les motifs de discrimination reconnus par la législation ?		O		CT		
4-3b	Détaillez ? Il faut relayer les dépliants d'information d'UNIA et de la Direction de l'égalité des chances de la Fédération Wallonie Bruxelles. La commune pourrait éditer une version communale du guide coup de pouce qui reprend les principaux service d'aide à la réalisation des droits fondamentaux tels que définis dans la constitution.						
5	<b><u>La commune facilite l'accueil des enfants et des familles à l'école et dans les crèches</u></b>						
5-10	Vous assurerez-vous que le personnel enseignant et non-enseignant bénéficie d'informations et de formations sur le respect dû à tous les publics ?		O		CT		
5-1àb	Détaillez ? Comme pour les agents de l'administration les enseignants et le personnel des écoles et des crèches assure un accueil égal pour tous. Si nécessaire, des formations peuvent venir améliorer encore cet accueil.						
5-11	Incluez-vous dans cette information explicitement l'accueil des familles dans lesquelles au moins un parent est LGBTQI+ ?		O		CT		
5-11b	Détaillez ? La commune se devant d'accueillir chacun de manière égale, les agents communaux doivent bien évidemment être informés de cette réalité. La variété des publics étant telle à Saint-Gilles, que la majorité d'entre eux ont déjà rencontré des publics LGBTQI+.						

5-12	Prendrez-vous en compte le cas des enfants à l'identité LGBTQI+ ou non-binaire, pour réagir à tout cas de stigmatisation ou de harcèlement, quel qu'en soit l'origine ?		O		CT		
5-12b	<p>Détaillez ? Tous les enfants ont droits au respect de leur intégrité physique et morale ainsi qu'au respect de leur identité. Les enseignants y sont particulièrement attentif et la lutte contre le harcèlement est un combat important.</p> <p>On connaît le nombre important de suicide chez les adolescents LGBTQI. A cet égard un service de soutien aux familles qui ont des difficultés à accepter leur enfant LGBTQI pourrait être créé</p>						
5-13	Incluez-vous, également, une meilleure représentativité de la diversité des modèles familiaux, d'identités de genre et d'orientations sexuelles dans les supports pédagogiques utilisés ou mis à disposition par les écoles communales (livres, exercices, affiches, etc.) ?						
5-13b	<p>Détaillez ? Il faut faire un travail avec la Fédération wallonie-Bruxelles et sa Direction de l'égalité des chances qui fait un travail excellent en la matière</p>						
5-2	Vous assurerez-vous que les écoles communales systématisent les programmes EVRAS.	E	O				
5-2b	Détaillez ?						
6	<p><b>La commune s'engage pour la sécurité de tou.te.s sur la voie publique</b>  La commune utilise sa représentation dans les instances de la zone de police:</p>						



6-10	Pour s'assurer que les agents reçoivent une formation adéquate à l'accueil des personnes LGBTQI+ et de toutes les personnes minorisées, en particulier lorsque ces personnes viennent dénoncer des faits de discrimination, de stigmatisation ou de violences discriminatoires (travailleur.e.s du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc);		O		CT		
6-10b	Détaillez ? A la zone de police-midi un officier, par ailleurs en charge de la prévention participent aux réunions organisées visant à la sensibilisation de la situation des LGBTQI+. Du matériel informatif a déjà été distribué. Mais il n'existe pas de formation systématique.						
6-11	Pour s'assurer de la présence de référent.e.s spécialisé.e.s sur les questions LGBTQI+;		O		CT		
6-11b	Détaillez ? Ce dispositif pourrait être renforcé via l'axe décrit au point 6-10b.						
6-12	Pour s'assurer que l'accueil dans les commissariats prévoit une information visible sur les droits des personnes minorisées victimes de discriminations et de violences, et sur les structures associatives pouvant les accompagner;		O		CT		
6-12b	CFR. Supra						
6-2	La commune sensibilise ses gardiens de la paix et les travailleurs sociaux qu'elle emploie directement ou qui relèvent d'associations subsidiées (telles que l'asbl BRAVVO à Bruxelles-Ville) aux situations de discrimination et de violence vécues par les personnes LGBTQI+ et autres personnes minorisées;		O		CT		
6-2b	Détaillez ? Développer un programme de sensibilisation à la situation des toutes les minorités en collaboration avec la Fédération Wallonie Bruxelles et la Région de Bruxelles Capitale						
6-3	La commune s'engage dans une approche intégrée de ses quartiers, en visant à respecter les droits de toutes les personnes concernées (habitant.e.s, commerces, travailleur.e.s du sexe, personnes sans domicile, etc.).						
6-3b	Détaillez ? Le développement des quartiers vise à l'amélioration des conditions de vie de toute la population, sans exception, en mettant l'accent sur un processus participatif.						

7	<b><u>La commune agit pour une action sociale inclusive de tou.te.s</u></b> Les communes sont responsables, en gestion directe, par délégation à des associations subsidiées, ou par l'intermédiaire du CPAS, de nombreux services accueillant des milliers d'usager.ère.s. Ces personnes sont, souvent, parmi les personnes plus vulnérables que la moyenne du fait de leur situation sociale. Les personnes LGBTQI+ et les autres personnes minorisées qui ont recours à ces services peuvent donc cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité sociale.						
7-1	Vous engagerez-vous pour une formation optimale de tou.te.s les agent.e.s d'accueil concerné.e.s, en reprenant, quand ils existent, les instruments pédagogiques et de formation proposés par les associations:		<input type="radio"/>		CT		
7-1b	Détaillez ? Comme dit plus haut formation transversale à tous et toutes les agent-e-s communales et para communales avec priorité aux fonction d'accueil						
7-10	Dans vos services en Maison Communale ?		<input type="radio"/>				
7-11	Dans vos CPAS ?		<input type="radio"/>				
7-12	Dans vos organismes proposant des services aux enfants et aux jeunes, en particulier les maisons et les points information jeunesse ?		<input type="radio"/>				
7-13	Dans vos établissements d'accueil ou de résidence des personnes âgées ?		<input type="radio"/>				
7-13b	Autre ? Détaillez ? Une attention particulière doit être donné au personnel des résidences des personnes âgées ou les problématiques liés à l'orientation sexuelles sont souvent ignorées.						
7-2	Concernant ces mêmes services, effectuerez-vous :						
7-21	Un diagnostic des besoins et vous informerez-vous auprès des associations compétentes en Région bruxelloise (associations de personnes minorisées et associations professionnelles concernées) ?		<input type="radio"/>				
7-21b	Détaillez ? oui avec un ordre de priorisation et en lien avec le plan Egalité et de lutte contre les discriminations						
7-22	Une analyse pour identifier, sur la base des inventaires de bonnes pratiques recensées en Belgique et en Europe (réalisés par plusieurs projets européens ces dernières années), les actions que votre commune peut reprendre à son compte ?		<input type="radio"/>				
7-22b	Détaillez ? Tout cela fera partie du processus de rédaction et de concertation autour du plan Egalité et lutte contre les discriminations						
7-23	Une priorisation des actions à mettre en place ?		<input type="radio"/>				

7-23b	Laquelle ? pas d'à priori, il faut d'abord concerter et analyser l'état des lieux						
8	<b><u>La commune prend publiquement position pour l'égalité et l'émancipation</u></b> La commune témoigne visiblement de son soutien à ces causes :						
8-11	Afficherez-vous les symboles des communautés minorisées lors de leurs principaux événements (exemples : journées internationales, Belgian Pride, etc.), en utilisant, selon les cas, vos bâtiments (drapeaux) et/ou vos supports de communication (journal communal, panneaux d'affichage, etc.) ?	E	O				
8-11b	Détaillez ? Le drapeau arc en ciel est arboré sur l'hotel de ville penant la pride week						
8-12	Mettez-vous à la disposition du public des informations sur le mouvement associatif LGBTQI+ et d'autres groupes minorisés dans vos structures d'accueil du public ?		O				
8-12b	Détaillez ? La commune est un relais habituel d'informations institutionnelles et associatives.						
8-2	Vous engagez-vous à accuser réception et à vous efforcer de répondre aux sollicitations du milieu associatif issu des communautés minorisées ?						
8-21	Pour l'accès à des infrastructures publiques ?		O				
8-21b	Détaillez ? Les infrastructures publiques sont ouvertes à tous sans discriminations.						
8-22	Pour la représentation institutionnelle lors d'événements organisés par ce milieu associatif, y compris concernant la santé et la prévention des personnes (exemple : prévention VIH/SIDA, refus de la sérophobie, etc) ?		O				
8-22b	Détaillez ?						
8-23	Pour la participation des institutions communales aux campagnes d'information et de sensibilisation pertinentes (par exemple : All Genders Welcome, proposée annuellement par la RainbowHouse) ?	E					
8-23b	Détaillez ? La commune y participe. Voir supra.						
8-24	Pour un accès égal, à qualité de projet égale, aux subsides communaux ?	E					

8-24b	Détaillez ?						
8-3	Vous engagez-vous à vous exprimer de manière claire et visible en réaction à d'éventuels incidents de stigmatisation et de discrimination avérés sur votre territoire ?	E					
8-3b	Détaillez ? La commune défend bien entendu les valeurs de respect et de non-discrimination						
8-4	Pensez-vous vous inscrire dans des dynamiques d'amélioration de la situation réelle des personnes LGBTQI+, notamment en sollicitant ces dernière.e.s ou en soutenant des initiatives de santé publique issues des communautés (telles que la <a href="#">Déclaration Communautaire de Paris 2017</a> ).		O				
8-4b	Détaillez ?						
9	<b><u>Une commune "hospitalière"</u></b> La commune participe à l'accueil des personnes LGBTQI+ demandeur.se.s de protection internationale:						
9-1	Tenterez-vous, dans la mesure de vos moyens et en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral, de créer une Initiative Locale d'Accueil ("ILA"), dont nous considérons qu'elle est la structure la plus adaptée aux particularités des publics LGBT.	E					
9-1b	Détaillez ? Le Conseil communal a déclaré la commune de Saint-Gilles « commune hospitalière. » Des ILA ont déjà été mises en place à Saint-Gilles.						